



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 10 avril 2025



Le dix avril deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Véronique Pierron, Joël Nain, Dany Moine, Martine Chevallier, François Beaulieu, Philippe Devin, Christophe Delingette, Jean-Michel Guyot, Jérôme Brihaye, Alexandre Fish (arrivé à 20h25 pouvoir à François Beaulieu en son absence), Sandrine Leeuws (conseillère aux décideurs locaux – Direction Départementale des Finances Publiques)

Absents excusés : Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain), Marion Girardot (pouvoir à Jean-Michel Guyot)

Secrétaire de Séance : Véronique Pierron

Conseillers en exercice : 13
Présents : 10 puis 11 à 20 h 25
Votants : 13

I -/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2025 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés avec la modification suivante.

Plaque en marbre « don » : la restauration de la plaque témoignant d'un don fait à la commune a été réalisé.

Le montant du devis s'élève à 283 euros HT (nettoyage, vernissage, peinture)

La restauration n'a pas été réalisée, seul le devis a été validé par le conseil municipal du 26 mars 2025.

II -/ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

En préambule, Bernard Riant remercie Madame Sandrine Leeuws, Gaëlle Geoffroy et Véronique Pierron pour le travail effectué quant à l'élaboration du budget

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Véronique Pierron, **1er Adjointe**, délibérant sur le compte financier unique du budget de la commune de l'exercice 2024, dressé par Bernard Riant, Maire et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

❖ Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Investiss. + Fonctionn.	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2023		54 353,57		79 254,35		133 607,92
Opérations de l'exercice 2024	97 367,91	35 458,08	568 082,98	581 906,34	665 450,89	617 364,42
TOTAUX	97 367,91	89 811,65	568 082,98	661 160,69		750 972,34
Résultat de clôture 2024		-7 556,26		93 077,71		85 521,45
Restes à réaliser 2024	18 662,60				18 662,60	0,00
TOTAUX CUMULES	116 030,51	89 811,65	568 082,98	661 160,69	18 662,60	
RESULTATS DEFINITIFS		-26 218,86		93 077,71		-18 662,60

- ❖ Constate que, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ❖ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- ❖ **Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité des présents et représentés.**

III-/ AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard RIAnt :

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 ce même jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
- Constatant que le compte administratif 2024 de la commune fait apparaître :
 - ↳ Un excédent de fonctionnement de **13 823,36 €**.
 - ↳ Un déficit d'investissement de **61 909,83 €**.
- En résultent les résultats cumulés suivants :
 - ↳ Un excédent de fonctionnement de $79\,254,35 + 13\,823,36 = \mathbf{93\,077,71\ €}$
 - ↳ Un déficit d'investissement de $54\,353,57 + (-61\,909,83) + (-18\,662,60\text{ RAR}) = \mathbf{-26\,218,86\ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés :

- D'affecter le résultat de fonctionnement 2024 du budget de la commune comme suit :

1068	Excédent de fonctionnement reporté	26 218,86
002	Résultat d'exploitation reporté	66 858,85
		93 077,71

Véronique PIERRON informe le conseil municipal que sans l'augmentation des impôts en 2024 le résultat de l'année 2024 aurait été négatif - 22 177 euros.

IV-/ VOTE DU BUDGET ET AVANT LE VOTE DES TAXES

Lors de son élaboration et avant vote des taxes, le budget fonctionnement n'était pas équilibré et présentait un déficit de - 19 137.35 euros.

Le budget se doit d'être équilibré.

5 000 euros sont pris dans les « réserves » et les dépenses doivent être réduites :

- La subvention pour les écoles de 64 euros par enfant est ramenée à 60 euros par enfant,
- La subvention pour l'OCCE de l'école élémentaire et maternelle ne sera pas versée,
- La commission environnement verra son enveloppe réduite de 2 000 euros,
- La commission enfance de 500 euros,
- L'ADMR ne percevra que 1 000 euros sur les 1 500 versés habituellement,
- Le feu d'artifice et l'animation du 13 Juillet ne seront pas pris en charge par la Commune et resteront à la charge du CACV.

François BEAULIEU et Jean Michel GUYOT proposent malgré tout de prendre dans les réserves accumulées.

Madame LEEUWS met en garde contre cette possibilité qui affaiblirait davantage les finances de la Commune.

Christophe DELINGETTE répond que notre CAF (Capacité d'Auto Financement) s'en trouvera réduite et qu'il sera difficile de demander un emprunt auprès des banques pour le projet SLIMANI notamment.

V-/ VOTE DES TAXES

Malgré les restrictions citées ci-dessus, le budget n'est toujours pas équilibré, une hausse des taxes doit être étudiée. Bernard Riant rappelle que le refus d'augmenter les impôts ces dernières années nous a conduit à la situation actuelle : nous avons « pioché » dans les réserves.

Bernard Riant présente 4 possibilités concernant le taux des taxes. Cette présentation est faite sous forme de graphiques pour mettre en évidence les résultats obtenus en fonction des augmentations choisies. Le résultat attendu est toujours négatif avec une hausse de 3 points de % (- 1 591 euros)

A savoir :

Sans augmentation des taux

	Bases imposition 2025	taux	Produit
Taxe foncière bâti	532 500	49,93%	265 877
Taxe foncière non bâti	45 300	54,10%	24 507
Taxe d'habitation	20 000	17,71%	3 542
TOTAL			293 927

Avec une augmentation de 1 pt de %

	Bases imposition 2025	Taux	Produit
Taxe foncière bâti	532 500	50,93%	271 202
Taxe foncière non bâti	45 300	55,10%	24 960
Taxe d'habitation	20 000	18,06%	3 612
TOTAL			299 775

Avec une augmentation de 2 points de %

	Bases imposition 2025	Taux	Produit
Taxe foncière bâti	532 500	51,93%	276 527
Taxe foncière non bâti	45 300	56,10%	25 413
Taxe d'habitation	20 000	18,41%	3 682
TOTAL			305 623

Avec une augmentation de 3 points de %

	Bases imposition 2025	Taux	Produit
Taxe foncière bâti	532 500	52,93%	281 852
Taxe foncière non bâti	45 300	57,10%	25 866
Taxe d'habitation	20 000	18,77%	3 754
TOTAL			311 472

La commission des finances, réunie le 1^{er} avril propose une augmentation de 3 points de % (4 voix POUR - 2 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 4 voix CONTRE et 9 voix POUR, vote les taux ci-dessous, soit une augmentation de 3 points de %

Le résultat attendu est toujours négatif avec une hausse de 3 points de % (- 1 591 euros). Le conseil revoit à la baisse le coût prévisionnel de l'électricité et les comptes se trouvent ainsi équilibrés.

	Bases imposition 2025	Taux	Produit
Taxe foncière bâti	532 500	52,93%	281 852
Taxe foncière non bâti	45 300	57,10%	25 866
Taxe d'habitation	20 000	18,77%	3 754
TOTAL			311 472

Véronique PIERRON précise que bien qu'équilibré, les dépenses du budget devront être suivies scrupuleusement tout au long de l'année.

Le budget primitif 2025 est présenté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	646 410,33	82 298,92
Recettes	646 410,33	109 950,19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2025 tel que présenté à l'unanimité des présents et représentés.

Pour rappel, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* décide d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

* décide d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

VI-/ PLAN DE FINANCEMENT ILOT FRAICHEUR ET CHEMINEMENT DOUX, RUELE DE LA FONTAINE NAUDIN

Le Maire présente le plan de financement du projet de l'îlot fraîcheur et du cheminement doux en liaison avec le centre-bourg, ruelle de la Fontaine Naudin.

Suite aux derniers échanges avec les services du Conseil Départemental, de la Préfecture et de la Communauté de l'Auxerrois, le financement se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
<u>Maîtrise d'œuvre</u>	28 000 €	<u>DETR</u>	80 102 €
<u>Etudes</u>	7 000 €	<u>Conseil Départemental</u>	66 061 €
<u>APD</u>	185 204 €	<u>Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois</u>	30 000 €
<u>SDEY</u>	39 492 €	<u>Fonds propres</u>	83 533 €
TOTAL	259 696 €	TOTAL	259 696 €

Le conseil municipal approuve ce plan de financement et autorise le maire à demander les subventions.

VII-/ COMMUNICATIONS

SUEZ : travaux de raccordement. Les travaux débuteront le 14 avril.

ASSAINISSEMENT : les travaux programmés par la Communauté d'Agglomération qui en a la compétence rue de l'église sont reportés en septembre 2025.

Prochaine réunion : Conseil Municipal : JEUDI 22 MAI 2025 à 19 h 30

La séance est levée à 21 h 15

Fait et délibéré, le dix avril deux mil vingt-cinq.

Le Maire,
Bernard RIANT



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Philippe DEVIN

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH
(Arrivé à 20 h 25)

François BEAULIEU

Marion GIRARDOT
Absente excusée